

Réunion des Présidents de la COSAC

Vienne, 8 et 9 juillet 2018

Document de travail

Session 2: Avenir et perspectives pour l'Union européenne

Le 25 mars 2017, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE à 27 ont adopté la **Déclaration de Rome**, envoyant ainsi un signal clair « d'unité et de solidarité » à l'occasion du **60e anniversaire des Traités de Rome**. La Déclaration de Rome prévoit la possibilité pour les États membres de s'intégrer à des vitesses et à des intensités différentes, tout en continuant à « avancer dans la même direction ». Elle décrit par ailleurs une vision de l'UE pour la prochaine décennie, fondée sur une Europe sûre, prospère, durable et forte sur la scène internationale. Cette déclaration s'inscrit dans le sillage du processus de Bratislava, le débat sur l'avenir et les perspectives de l'UE ayant pour sa part été notamment favorisé par la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'UE (Brexit).

Le 1^{er} mars 2017, la Commission a apporté une autre contribution fondamentale à ce débat dans son **Livre blanc**, lequel expose les principaux défis auxquels l'UE est confrontée et propose cinq scénarios d'intégration à l'horizon 2025. Scénario 1: **S'inscrire dans la continuité**. Scénario 2: **Rien d'autre que le marché unique**. Scénario 3: **Ceux qui veulent plus font plus**. Scénario 4: **Faire moins mais de manière plus efficace**. Scénario 5: **Faire beaucoup plus ensemble**.

Elle a ensuite publié 5 documents de réflexion thématiques: la dimension sociale de l'Europe; maîtriser la mondialisation; approfondir l'Union économique et monétaire; l'avenir de la défense européenne et l'avenir des finances de l'UE.

Dans son **discours sur l'état de l'Union européenne** en septembre 2017, Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, a dévoilé six scénarios pour compléter ceux du Livre blanc ainsi qu'une Feuille de route pour une Union plus unie, plus forte et démocratique, laquelle fixe le calendrier des principales initiatives de la Commission jusqu'aux élections européennes de 2019. En octobre 2017, le président du Conseil européen a par ailleurs présenté un **programme des dirigeants de l'UE** jusqu'en juin 2019. Il s'agit d'un programme de travail concret devant permettre de sortir de l'impasse et de trouver des solutions aux défis et priorités politiques majeurs de l'Union européenne.

En outre, le Parlement européen a adopté trois **résolutions sur l'avenir de l'UE**, visant à améliorer le fonctionnement des traités, à réformer l'UE et à garantir une capacité budgétaire pour la zone euro.

L'application effective du **principe de subsidiarité** permet d'une part de prendre au sein de l'UE des décisions aussi efficaces et proches des citoyens que possible et d'autre part, de renforcer l'acceptation par le public des différents actes législatifs.

C'est pourquoi le président de la Commission a décidé, le 14 novembre 2017, de créer une task force « subsidiarité, proportionnalité » et « faire moins mais de manière plus efficace », laquelle a débuté ses travaux le 1er janvier 2018 et doit lui soumettre un rapport écrit d'ici le 15 juillet 2018. Présidée par Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne, cette task force est composée de trois membres issus des parlements nationaux, de trois membres venant du Comité des régions et de trois membres provenant du Parlement européen. Suite à une décision prise par la Conférence des présidents, le Parlement n'y envoie toutefois pas de députés.

Le premier objectif de cette task force est d'améliorer l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans les travaux des institutions de l'UE, en particulier dans la préparation et la mise en œuvre de la législation et des mesures politiques. Son deuxième objectif est de mieux associer les autorités locales et régionales à la préparation et au suivi de la politique de l'Union européenne. Enfin, elle doit recenser les domaines d'activité dans lesquels il serait envisageable à plus long terme de redéléguer aux États membres certaines prises de décision et/ou mesures d'application des textes, en partie ou en totalité ou encore de les leur réattribuer définitivement.

Les progrès accomplis ces dernières années par l'UE dans les domaines de la **politique étrangère et de sécurité commune** et en particulier de la **politique de sécurité et de défense** commune sont remarquables. En juin 2017, la Commission a lancé un **Fonds européen de défense** afin d'aider les États membres à dépenser plus efficacement l'argent des contribuables, réduire le dédoublement des dépenses et obtenir un meilleur rapport coût-résultats.

Le Conseil a adopté le 11 décembre 2017 une décision établissant une **coopération structurée permanente (CSP)**, laquelle a été introduite par le traité de Lisbonne. Donnant à certains la possibilité de renforcer leur coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce cadre permanent de coopération en matière de défense permettra aux États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées.

La gestion des **flux migratoires** restera l'une des priorités majeures à l'ordre du jour de l'UE comme le montrent les résultats de la déclaration de Bratislava de 2016 et du sommet de La Valette de 2017. Ce en raison de facteurs divers tels que le nombre croissant de conflits internationaux et internes, le réchauffement de la planète et les disparités économiques persistantes entre les membres de l'UE et certains pays tiers.

L'Union doit donc combiner un certain nombre d'instruments de politique intérieure et extérieure dans le domaine des migrations en renforçant ses frontières extérieures, en limitant les arrivées irrégulières, en augmentant le nombre de rapatriements et en intensifiant la coopération avec les pays tiers.

En 2016, la Commission européenne a présenté plusieurs propositions de réforme du **régime d'asile européen commun (RAEC)** afin d'en renforcer l'efficacité et la robustesse face à la crise migratoire. Près de deux ans après, elles en sont à différents stades du processus législatif. Le Parlement et le Conseil sont déjà convenus d'instaurer une **Agence européenne pour l'asile** et sur le point de confirmer une réforme du **système Eurodac** pour le relevé des empreintes digitales des migrants.

Par contre, beaucoup de travail attend encore les organes législatifs en ce qui concerne la réforme du **règlement dit de Dublin** et le projet de **règlement sur les procédures d'asile**. Aujourd'hui, les enjeux dans ce domaine exigent d'améliorer la gestion des frontières extérieures, notamment en utilisant mieux les possibilités offertes par les technologies de l'information. En septembre 2016, il a été décidé de transformer Frontex en **Agence européenne des gardes-frontières et des gardes-côtes**. En mars de la même année a été adoptée une révision du **Code frontières Schengen** qui prévoit un recours accru aux bases de données pertinentes dans le cadre des contrôles effectués aux frontières extérieures de l'UE.

Peu après la présentation de son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, la Commission européenne a publié un document de réflexion sur l'approfondissement de **l'Union économique et monétaire**. Celui-ci indique quelques pistes sur les mesures envisageables dans trois domaines clés : achever une véritable union financière ; parvenir à une Union économique et budgétaire plus intégrée ; consolider la responsabilité démocratique et renforcer les institutions de la zone euro.

De plus, la Commission a soumis en décembre 2017 des propositions et initiatives concrètes pour **achever la réalisation de l'UEM**, dont une proposition visant à intégrer la substance du traité sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'UE dans le même cadre juridique et une relative à la consolidation du programme d'appui aux réformes structurelles.

Enfin, l'avenir des **finances de l'UE** aura de profondes répercussions sur le financement de sa dimension sociale. Les initiatives à venir visant à achever l'Union économique et monétaire englobent l'introduction d'une ligne budgétaire spécifique pour les aides aux réformes structurelles et pour le développement d'un instrument de convergence applicable à l'aide de préadhésion.

Il est clair que le débat sur **l'avenir de l'Union économique et monétaire** ne se limite pas aux institutions de l'Union. Ces derniers mois, Emmanuel Macron, président français, Angela Merkel, chancelière allemande, et António da Costa, premier ministre portugais, ont fait part de leurs idées sur la réforme de l'UEM.

En mars 2018, les ministres des finances du Danemark, de l'Estonie, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Finlande, de la Suède et des Pays-Bas ont publié un bref document exposant leur point de vue dans le cadre du débat sur l'UEM battant actuellement son plein.

Leurs propositions incluent l'achèvement de l'Union bancaire, le renforcement du Mécanisme européen de stabilité (MES) et son évolution potentiel vers un Fonds monétaire européen.

Ils sont également convenus de ce que l'UE se devait d'utiliser le cadre budgétaire, économique et financier déjà existant et de la nécessité de maintenir le pacte de stabilité et de croissance et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour asseoir la robustesse de l'UEM.

En avril 2017, la Commission européenne a proposé un cadre politique global, le **socle européen des droits sociaux (socle social)**, pour le développement futur des marchés de l'emploi et des États providence dans l'UE. Ses 20 principes clés pour l'avenir de l'Europe vont bien au delà des limites de la politique sociale et abordent l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables, la sécurité sociale et l'insertion sociale. Conçu à l'origine pour la zone euro mais désormais destiné à tous les États membres, le socle social a été annoncé et signé conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement européen le 17 novembre 2017 lors du sommet social qui s'est tenu à Göteborg. Avec cet engagement commun devrait s'ouvrir un nouveau chapitre dans la dimension sociale du projet européen.

Alors que le **cadre financier pluriannuel** pour 2014-2020 entre dans sa phase finale, l'UE se trouve déjà en pleine négociation sur le CFP qui s'appliquera après 2020, avec pour toile de fond le débat plus général sur l'avenir de l'Europe.

Deux défis majeurs sont à prendre en considération ici : avec le Royaume-Uni, l'Union européenne est en train de perdre l'un de ses plus gros contributeurs nets et il faut maintenant traduire les nouvelles orientations politiques en mesures concrètes et pourvues des moyens financiers adéquats.

La principale difficulté à cet égard réside dans le fait que les fonds affectés doivent être employés avec plus d'efficacité et de valeur ajoutée de sorte que l'ensemble de l'Europe puisse en bénéficier. L'autre grande question dans ce débat porte sur le financement des priorités définies par l'UE dans les domaines de la sécurité et de la défense, de la protection des frontières extérieures, de la politique d'asile et migratoire et de la politique relative au climat. Outre les besoins budgétaires nouveaux, il est aussi nécessaire d'assurer le financement supplémentaire des priorités budgétaires existantes et de long terme, certaines d'entre elles ayant même gagné en importance.

L'avenir de l'Union européenne dépendra également des **relations futures avec le Royaume-Uni**. Dans le cadre du Brexit, les prochaines négociations devront aboutir d'ici l'automne 2018 sur un accord relatif aux modalités de sortie et à la période de transition ainsi qu'à une déclaration politique annexée à cet accord et fixant les relations futures, ce afin d'assurer un retrait ordonné dès le 30 mars 2019.